



Paris, le 16 Février 2016

## Groupama Épargne Salariale lance un nouveau site de référence en épargne salariale pour les TPE et PME



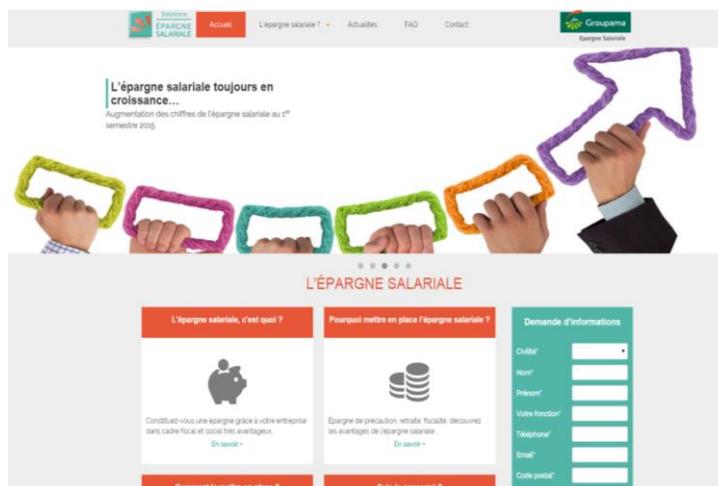
Solutions  
**ÉPARGNE  
SALARIALE**

Afin de répondre aux nombreuses interrogations suscitées par la Loi Macron adoptée en août 2015, et d'expliquer les nouveaux atouts de l'épargne salariale, Groupama Épargne Salariale crée [www.solutions-epargne-salariale.fr](http://www.solutions-epargne-salariale.fr) site d'information générale et de conseils pratiques sur le secteur.

En matière d'épargne salariale, l'année 2015 fut source de nombreux changements notamment marqués par l'adoption de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances, dite Loi Macron. « *Simplifier, élargir et mobiliser* », c'est avec cette formule que le Ministre de l'Économie résume les réformes entreprises par le gouvernement en matière d'épargne salariale offrant de nouvelles opportunités particulièrement favorables pour les artisans, commerçants et autres professions libérales employeurs de main d'œuvre. Baisse du forfait social, suppression de la contribution spéciale sur l'abondement, harmonisation des règles de la participation et de l'intéressement... Quelles ont été les nouvelles mesures entreprises par la Loi Macron ? Quels en sont les avantages pour les entreprises lorsqu'elles mettent en place un dispositif d'épargne salariale ?

C'est pour répondre à l'ensemble de ces interrogations mais aussi pour apporter des solutions claires aux chefs d'entreprise que Groupama Épargne Salariale crée le premier site Internet d'information générale entièrement dédié à l'épargne salariale sous le nom de [Solutions Épargne Salariale](http://www.solutions-epargne-salariale.fr).

« Notre souhait s'est tourné vers la création d'un site responsive et ergonomique qui allie simplicité et fluidité. Cet espace est dédié aux artisans, aux commerçants, aux professions libérales et également aux dirigeants de TPE pour leur expliquer de façon simple et pédagogique les fondamentaux et leur permettre d'avoir accès à l'actualité de l'épargne salariale » précise Arnaud Vergnes, Responsable Marketing et Communication Externe de Groupama Épargne Salariale.



« Notre souhait s'est tourné vers la création d'un site responsive et ergonomique qui allie simplicité et fluidité. Cet espace est dédié aux artisans, aux commerçants, aux professions libérales et également aux dirigeants de TPE pour leur expliquer de façon simple et pédagogique les fondamentaux et leur permettre d'avoir accès à l'actualité de l'épargne salariale » précise Arnaud Vergnes, Responsable Marketing et Communication Externe de Groupama Épargne Salariale.

Pour plus d'informations et de précisions, les internautes peuvent en quelques clics contacter Groupama Épargne Salariale à travers un questionnaire en ligne. Les réseaux de conseillers sont mobilisés pour répondre à leurs attentes.

## Présentation de Groupama Épargne Salariale

Groupama Épargne Salariale, spécialiste en épargne salariale depuis 2003, s'appuie sur les réseaux de distribution et filiales financières du Groupe Groupama pour assurer aux entreprises et à leurs collaborateurs une prestation irréprochable en épargne salariale : proximité, conseil, offre sur mesure à un tarif attractif. Les offres de Groupama Épargne Salariale (PEE, PERCO, participation, intéressement...) sont spécialement conçues pour les TPE et PME à la recherche de solution de retraite et d'optimisation fiscale.

Ainsi, les chefs d'entreprise, qu'ils soient artisan, commerçant, professionnel libéral ou exploitant agricole, bénéficient d'une solution d'épargne salariale répondant à leur niveau d'exigence :

- Les offres de Groupama Épargne Salariale ont reçu le **Label d'Excellence 2016** des Dossiers de l'Épargne grâce à un positionnement tarifaire très attractif et à un large éventail de fonds proposés.
- Les supports de placement sont **labellisés par le CIES depuis 2003** : garantie d'un suivi et d'une gestion financière orientée vers l'investissement Socialement Responsable.
- Les opérations de versement, d'arbitrage et de rachat des clients sont **certifiées ISO 9001 par l'AFNOR**.

### Quelques chiffres clés à fin 2015

13 553 entreprises clientes dont 799 entreprises nouvelles en 2015  
126 944 comptes particuliers  
147 millions d'euros de collecte (+12%)  
1 090 millions d'euros d'encours (+8%)

### Contact presse

Guillaume Fregni – [guillaume.fregni@groupama.com](mailto:guillaume.fregni@groupama.com) – Tél. : 01 44 56 28 56



#### A propos du groupe Groupama

Fort de ses trois marques – Groupama, Gan, Amaguiz, le groupe Groupama, l'un des premiers groupes d'assurance mutualistes en France, développe ses activités d'assurance, de banque et de services dans onze pays. Le groupe compte 13 millions de clients et 34 000 collaborateurs à travers le monde, avec un chiffre d'affaires de 13,6 milliards d'euros. Retrouvez toute l'actualité du groupe Groupama sur son site internet ([www.groupama.com](http://www.groupama.com)) et sur son compte Twitter ([@GroupeGroupama](https://twitter.com/Groupama)).